

## Démarchage à domicile et partie de cache-cache

Un consommateur témoigne sur la page Facebook du Réseau anti-arnaques :

*« Un démarcheur est venu sonner à ma porte. Il s'est présenté comme employé d'EDF. Mais j'ai noté un comportement curieux : il posait sa planche porte-folio sur le haut de son blouson. A un moment donné, il a dû quand même le bouger pour y inscrire quelques annotations et c'est là que j'ai vu apparaître le logo d'un autre fournisseur d'énergie ! »*

Effectivement, le démarchage pour le compte de fournisseurs d'énergie donne lieu à tous les dérapages possibles. La clef d'entrée la plus facile reste néanmoins l'allusion au fournisseur historique **EDF**.

Le démarchage à domicile effectué par les principaux fournisseurs d'énergie est souvent confié à des sous-traitants dont la rémunération est proportionnelle au nombre de contrats casés.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)